



Psychologue

Dès que possible au 31/05/2027

Contrat à Durée Déterminée 17.5h/sem

Description du poste

L'ATMP76 souhaite renforcer la prise en compte des dimensions psychologiques et relationnelles inhérentes à l'exercice des mesures de protection, notamment lorsque celles-ci s'inscrivent dans un contexte difficile et complexe susceptible d'altérer le lien entre le majeur protégé et le DMJPM. Plus précisément, les objectifs poursuivis sont : ? La sécurisation du lien relationnel entre le DMJPM et la personne protégée et/ou proches; ? La prévention et la gestion des situations de violence, de rupture ou de désadhésion à la mesure; ? Le soutien des professionnels confrontés à des situations émotionnellement complexes; ? Le renforcement de la compréhension des mécanismes psychiques et relationnels dans les situations de conflit et de tension; ? Le maintien d'un accompagnement respectueux de la personne, de ses droits et de sa dignité; ? La contribution à une démarche globale de bientraitance et de qualité de service.

Missions

Votre Mission : L'ACCOMPAGNEMENT, LE SOUTIEN ET L'APPUI AUX DMJPM FACE AUX SITUATIONS COMPLEXES Mission centrale du poste, l'accompagnement des situations complexes et le soutien aux DMJPM permettent d'apporter un éclairage clinique indispensable à la compréhension des comportements, des résistances et des violences exprimées dans l'exercice des mesures de protection. Le/La Psychologue intervient dans l'intérêt du majeur protégé, en veillant à ce que les réponses de l'association soient adaptées, respectueuses du cadre légal et proportionnées, tout en accompagnant les professionnels confrontés à une forte charge émotionnelle, pouvant générer épuisement, sentiment d'impuissance et/ou insécurité professionnelle. Dans ce cadre, il/elle est amené(e) à : -Analyser les situations de violence physique ou psychologique, avérée ou supposée, impliquant un majeur protégé, un proche et/ou un DMJPM; -Évaluer les enjeux psychiques, éthiques, relationnels et traumatiques présents dans la relation de protection; -Apporter un

éclairage clinique permettant d'orienter les décisions professionnelles ; -Proposer des modalités d'intervention favorisant l'apaisement et la restauration du lien ; - Participer, le cas échéant, à des entretiens conjoints ou médiatisés, dans un cadre sécurisé et défini ; -Contribuer à l'évaluation de la capacité du majeur protégé à entrer en relation avec le mandataire ; -Orienter, si nécessaire, vers des dispositifs de soins ou de prise en charge spécialisés ; -Proposer des temps d'analyse de la pratique individuelle ou collective pour les DMJPM ; -Accompagner les mandataires dans la gestion de situations relationnelles conflictuelles ou violentes ; -Aider à la prise de recul et à l'élaboration des émotions suscitées par l'exercice des mesures ; -Soutenir la réflexion sur la posture professionnelle et les limites du mandat ; -Contribuer à prévenir les risques de rupture de lien, de maltraitance institutionnelle ou d'escalade conflictuelle ; -Travailler en articulation avec les responsables dans l'évaluation des situations à risque.

LA CONTRIBUTION A LA FORMATION ET/OU A LA MISE EN ŒUVRE DE LA QVCT Le/La Psychologue participe activement à la montée en compétence des équipes en matière de compréhension des mécanismes psychiques et relationnels. En lien avec la direction de pôle et les responsables d'unité, il/elle : - Identifie les besoins en formation relatifs à la gestion de la crise, à la relation d'aide et à la bientraitance ; -Conçoit et anime des actions de formation ou de sensibilisation; - Participe à l'élaboration de supports pédagogiques adaptés au contexte tutélaire ; -Contribue aux réflexions institutionnelles autour de la bientraitance et de la qualité de l'accompagnement ; -Participe aux instances ou groupes de travail en lien avec la politique QVCT

LE DEVELOPPEMENT DU PARTENARIAT ET COORDINATION EN SANTE MENTALE Dans le cadre de ses missions, le/La Psychologue contribue activement au développement et à l'animation des partenariats en santé mentale, afin de favoriser une prise en charge globale, cohérente et sécurisée des majeurs protégés. À ce titre, il/elle est chargé(e) de : -Développer et entretenir des liens fonctionnels avec les acteurs du champ de la santé mentale (CMP, hôpitaux, psychiatres, psychologues libéraux, structures médico-sociales, équipes mobiles, etc.) ; -Faciliter la coordination entre les DMJPM et les professionnels de santé mentale, dans le respect du cadre légal, du secret professionnel et du consentement de la personne protégée ; -Apporter un appui clinique aux DMJPM dans les échanges avec les partenaires de santé mentale ; -Contribuer à l'élaboration de parcours d'accompagnement adaptés aux besoins psychiques des majeurs protégés ; -Participer aux réunions partenariales et aux instances de concertation en lien avec la santé

mentale ; -Favoriser une meilleure articulation entre le champ tutélaire, le champ sanitaire et le champ médico-social.

Établissement

ATMP76 - Pôle de Rouen

27 rue du 74ème régiment
d'infanterie

Rouen (76100)

Association : ATMP76

Horaires

Les informations ne sont pas
renseignées.

Formation(s)/diplôme(s) souhaité(s)

Master Psychologie, DEUG Psychologie

Compétences professionnelles souhaitées

Compétences techniques ? Formation universitaire en psychologie clinique (Master 2) ; ? Connaissance des publics vulnérables et des contextes de protection juridique ; ? Solides compétences en clinique de la violence, du trauma et de la relation d'aide ; ? Capacité d'analyse des situations complexes et à enjeux multiples ; ? Aptitude à l'animation de groupes et à la formation des professionnels ; ? Connaissance du cadre éthique, déontologique et légal de la pratique du psychologue

Qualités personnelles souhaitées

Savoir-être ? Capacité d'écoute et de bienveillance ; ? Rigueur, discrétion et respect strict de la confidentialité ; ? Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire ; ? Sens des responsabilités et discernement professionnel ; ? Capacité de distanciation clinique.